ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Commission de travail

Conseil d'Etat – Associations du personnel

21 janvier 2015

3. Projet de réforme de la politique salariale

a) Présentation de M. Raphaël Fehlmann, chef de projet

3. Projet de réforme de la politique salariale
b) Organisation

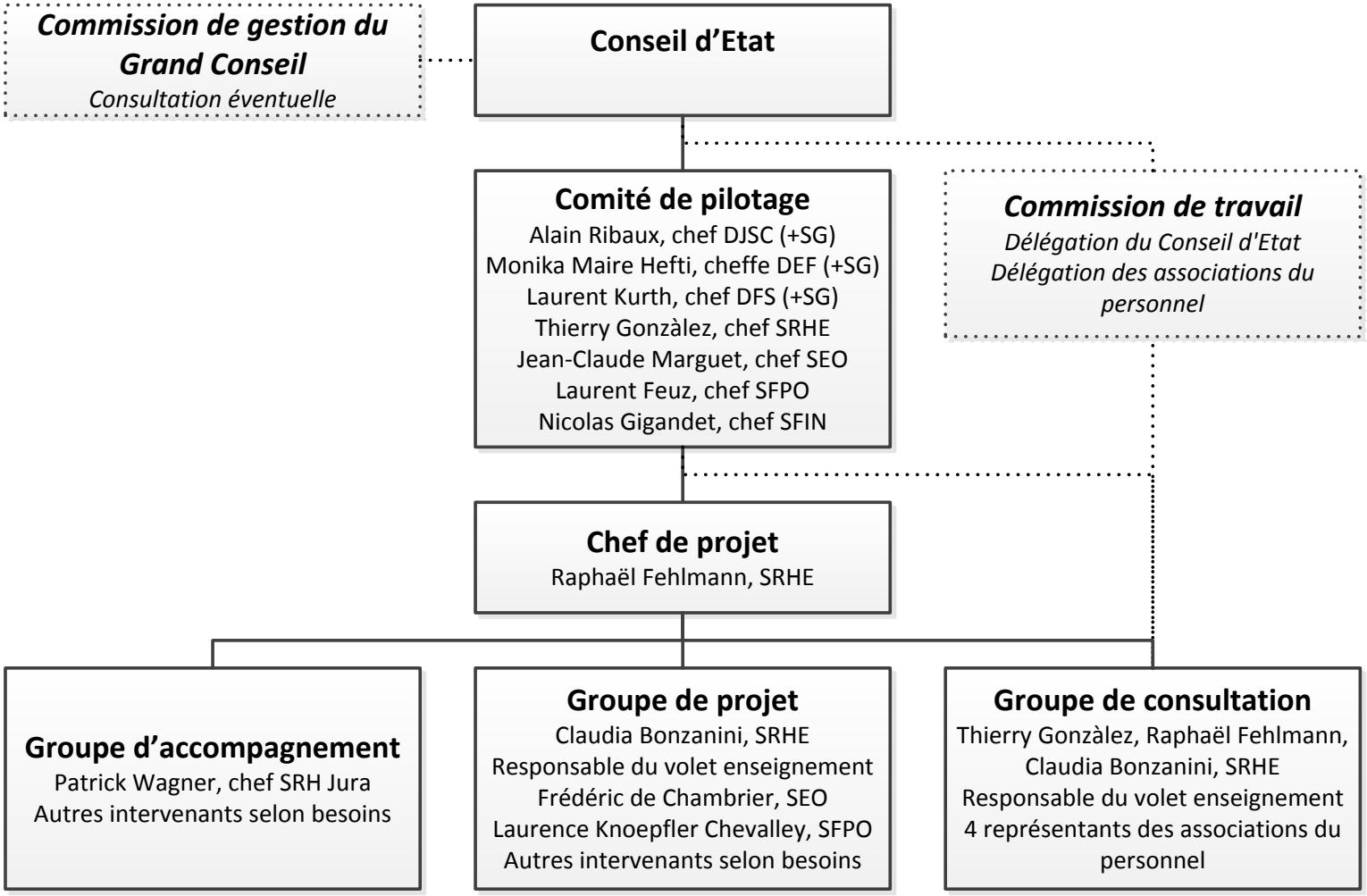

3. Projet de réforme de la politique salariale
b) Ressources

- Internes
  - Responsable du volet enseignement à engager
  - Compétences et connaissances des services et départements concernés inclues dans le projet

- Externes
  - Chef de projet (20%) par mandat au SRHE, durée de deux ans
  - Mandataires ponctuels éprouvés (simulations et calculs de coûts, évaluation des fonctions enseignantes, etc.)

3. Projet de réforme de la politique salariale
b) Planification

- Jusqu'à mi-mars 2015
  - Conception générale
    - Délais et objectifs, constitution des groupes, analyse bases légales…
  - Validation de la conception générale et des moyens financiers par le Conseil d'Etat (crédit d'engagement)
- Jusqu'à fin 2015
  - Conception détaillée
    - Consultation des parties prenantes (associations, communes…), calculs des coûts des variantes, nouvelles bases légales…
- 2016
  - Décision politique, publication
  - Préparation de la mise en œuvre prévue pour 2017

3. Projet de réforme de la politique salariale
c) Grandes options

- Stabilisation de la masse salariale
  - Hors variations d'effectifs
  - Hors compensation du renchérissement
  - Augmentations compensées par différentiels salariaux lors de départs-arrivées de personnel
- Maintien d'une progression automatique liée à l'expérience
- Introduction de primes individuelles et/ou collectives

3. Projet de réforme de la politique salariale
c) Grandes options (suite)

- Uniformisation des principes salariaux
  - Echelle de traitements unique
  - Principes de progression uniques

- Systèmes d'évaluation des fonctions
  - Maintien du système actuel pour l'administratif
  - Nouvelles évaluations pour l'enseignement?

- Exclusion des questions sans lien direct avec la politique salariale
  - Décharges pour raison d'âge, indemnités de piquet, régimes des retraites, etc.

3. Projet de réforme de la politique salariale

d) Désignation des représentants des associations au groupe de consultation